

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 642

Artikel: C'est la vie : Mireille, Estelle, Angèle et les autres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aux filles. A l'évidence, ces recommandations n'ont pas été encore entendues jusque dans leurs dernières conséquences.

— Dans le canton de *Neuchâtel*, les discriminations dans l'enseignement pour garçons et filles sont inscrites dans la loi sur la scolarité obligatoire. Par exemple, cet article 33: «Le programme obligatoire de l'enseignement primaire comprend les matières suivantes: (...) en deuxième et troisième année: langue française, écriture, arithmétique (...), activités manuelles et, pour les filles, travaux à l'aiguille. (...) L'enseignement ménager est obligatoire pour toutes les jeunes filles pendant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire.» Des groupes de parents sont à l'œuvre pour abolir cette discrimination.

FRIBOURG EN ATTENTE

— Dans le canton de *Fribourg*, les inégalités subsistent aussi (en troisième année du cycle d'orientation, dans les classes «générales», les garçons apprennent le dessin technique pendant que les filles ont l'école ménagère). La question est à l'ordre du jour au Grand Conseil. L'année passée, une interpellation socialiste (G. Aebischer) demandait le même enseignement pour filles et garçons, concernant les travaux à l'aiguille, les travaux manuels et l'école ménagère. Le Conseil d'Etat justifiait en ces termes son opposition à cette réforme: «Les sondages auxquels le Département de l'instruction publique a procédé dans les districts ont confirmé que partout, avec cependant moins de conviction dans la zone urbaine du district de la Sarine, on tenait à conserver pour les jeunes filles des leçons obligatoires de travaux à l'aiguille et d'économie familiale.» Suivant cette même ligne, le projet de loi scolaire actuellement en consultation ne fait pas expressément mention d'une égalité d'enseignement entre filles et garçons, à propos de laquelle les socialistes sont revenus à la charge dans le courant de l'année dernière.

C'EST LA VIE

Mireille, Estelle, Angèle et les autres

La Suisse, oasis de calme et de prospérité. Voyez la page «à la rencontre du prochain» publiée régulièrement par l'organe mensuel de Caritas à Genève: pour apprécier la répartition de ce calme et de cette prospérité.

Trois exemples de budgets: ces mères chefs de famille ont pour vivre, elles et leurs enfants, de 600 à 800 francs par mois.

Suivons les indications fournies par les assistantes sociales de Caritas.

— Voici Mireille, Suissesse et 38 ans, mère célibataire d'une fille de douze ans, pas de pension alimentaire, travaille comme vendeuse auxiliaire dans un grand magasin; salaire: 8 francs de l'heure (brut), soit en moyenne 1472 francs net par mois. Son budget mensuel:

Fr. 360.— de loyer
Fr. 78.— d'impôt (acomptes provisionnels 1982)
Fr. 140.— assurance-maladie
Fr. 50.— frais de transports
Fr. 628.— au total

Le compte est vite fait: il reste à Mireille 844 francs pour vivre, elle et sa fille, pour la nourriture, les vêtements, les frais médicaux non remboursés et... les loisirs.

— Voici Estelle, Suissesse de 27 ans, en instance de séparation, une fille de trois ans et pas encore de pension alimentaire fixée; travaille comme vendeuse dans un grand magasin, salaire: 1750 francs net. Ses dépenses mensuelles fixes:

Fr. 350.— de loyer
Fr. 84.— pour les assurances-maladie
Fr. 50.— frais de transport
Fr. 340.— placement de la fillette
Fr. 126.— pour les impôts
Fr. 950.— au total

Le compte, ici, est également vite fait: il reste à

Estelle 800 francs par mois pour son entretien et pour rattraper quelques dettes (médecins, vêtements, location d'une TV).

— Voici enfin Angèle, Espagnole de 44 ans, divorcée sans pension alimentaire, une fille de 14 ans. Est ouvrière d'usine non qualifiée et gagne 1762 francs par mois. Son budget:

Fr. 584.— loyer
Fr. 138.— impôts
Fr. 110.— assurances
Fr. 150.— dettes (arrangements avec les créanciers)
Fr. 982.— au total

Soit un reste de 780 francs par mois pour son entretien, et ainsi de suite...

C'est la vie, dit-on.

L'UNIVERSITÉ AUX CHAMPS

Le cri des Sciences

Il faut croire que l'«Universitas» conçue comme une totalité est bien morte: il y avait longtemps qu'on pouvait soupçonner chaque Faculté de se métamorphoser progressivement en Ecole professionnelle. Efficacité oblige!

Dans DP 640, je lis avec intérêt que le dernier bâtiment destiné aux sciences humaines sera bientôt construit, mais constate avec effroi que le déménagement de l'Université à Dorigny sera dès lors cependant loin d'être achevé. Si la Faculté des Sciences a eu le privilège d'inaugurer le départ vers ce «lointain ouest» en 1970, si la Physique et bientôt la Biologie y sont également descendues, n'oublions pas cependant que la Chimie, les Sciences de la Terre, l'Ecole de Pharmacie et l'Institut de Police scientifique souffriraient d'un isolement très préjudiciable s'ils étaient oubliés à la Cité. Après douze ans d'écartèlement, la Faculté des Sciences crie à ses sœurs morales et humaines: «Le ciel a mis l'oubli pour tous au fond d'un verre.» Musset aurait-il raison?

Pierre Feschotte

DP 642